

**Compte-rendu  
de la séance du Conseil municipal  
du 24 Janvier 2017**

L'An deux mil dix-sept, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VILLEDIEU, Maire.

*Convocation : 17 janvier 2017*

**ÉTAIENT PRÉSENTS**: M. Philippe VILLEDIEU, M. Guy BEAUREPÈRE, M. David LECOMTE, M. Christian RÉGNIER, M. Emmanuel BELLANGER, M. Roland FERROL, Mme Annick ALLÉE, Mme Corinne DUET LECOMTE, M. Charles BOBET, M. Laurent BERTHIER, Mme Pauline FOUCAULT, Mme Aurélie NICOLAS.

**ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES** :

Mme Laëtitia CRESPEAU a donné pouvoir à Mme Aurélie NICOLAS,  
Mme Stéphanie DROUIN a donné pouvoir à Mme Corinne DUET LECOMTE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Laurent BERTHIER

-----

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour de la séance le point suivant :

- Demandes de subventions pour la création d'une rampe d'accessibilité pour une classe maternelle dans le cadre de l'Ad'AP 2017.

*Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

**ORDRE DU JOUR** :

- **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI) 2017 POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE ET DE RENOVATION DE BATIMENTS SCOLAIRES**

1) *FDI 2017 Travaux de voirie communale*

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation de travaux sur la voirie communale (voir ci-dessous) pour cette année représentant un montant total de 15 378,10 € HT soit 18 453,72 € TTC.

V.C. N°31 « La Heurtemalle » côté vers « la Martinière »  
V.C. N°39 Tranche 2 Lieudit « La Veronnière »  
V.C. N°24 Lieudit « Eguilly »  
V.C. N°77 Lieudit « Bouthonvilliers »  
V.C. N°38 Lieudit « Feuilletorse »  
V.C. N°23 Lieudit « Grissay »

Ces travaux ont été préalablement étudiés par la commission compétente le 21 octobre 2016.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité (14 Pour), la liste des travaux précédemment vue qui s'arrête à 15 378,10 € HT soit 18 453,72 € TTC et sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement (FDI) pour cette réalisation, pour un montant de 4 613,43 €, soit 30% du coût du projet.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT	Produit (financeurs) en €
⇒ Coût global : 15 378,10 €	⇒ Financements publics :
	FDI 2017 (30%): 4 613,43 €
	Autofinancement : 10 764,67 €
<b>Total charges = 15 378,10 €</b>	<b>Total produits = 15 378,10 €</b>

2) *FDI 2017 Travaux de rénovation bâtiments scolaires*

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation de travaux de rénovation de deux classes au groupe scolaire (côté mairie).

ENTREPRISES	TRAVAUX	MONTANT HT
CRESPEAU Guillaume	Dépose, repose de radiateurs des deux classes + fourniture robinets thermostatiques	980.24 €
CRESPEAU Mickaël	Isolation et doublage intérieur de deux classes	6 010.00 €
CRESPEAU Mickaël	Enduits extérieurs du bâtiment	22 405.10 €
DROUIN Xavier	Fourniture et pose de tablettes	2 375.00 €
EMBELLYS SAS	Peintures de deux classes	7 889.00 €
MELET Jean-Michel	Ventilation double flux de deux classes	9 972.05 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>49 631,39 €</b>

Ces travaux ont été préalablement étudiés par la commission compétente le 21 décembre 2016.

Après discussion, le conseil municipal par 13 voix Pour et 1 Abstention (Mme Laëtitia CRESPEAU pouvoir à Mme Aurélie NICOLAS) :

- **APPROUVE** la liste des travaux ci-dessus pour l'opération de remise en état de deux classes qui s'arrête à 49 631,39 € HT soit 59 557,67 € TTC
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement 2017, d'un montant de 14 889,42 €, soit 30% du coût du projet, dans le cadre de la **rénovation de bâtiments scolaires**.
- **DEMANDE DE SUBVENTION DETR PROGRAMME 2017 POUR LES TRAVAUX DE RENOVATIONS DE BATIMENTS SCOLAIRES**

Après discussion, le conseil municipal par 13 voix Pour et 1 Abstention (Mme Laëtitia CRESPEAU pouvoir à Mme Aurélie NICOLAS):

- **APPROUVE** la liste des travaux pour l'opération de remise en état de deux classes qui s'arrête à 49 631,39 € HT soit 59 557,67 € TTC,
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux programme 2017 d'un montant de 14 889,42 € soit 30% du coût du projet, dans le cadre de **l'éducation et services à la petite et à la moyenne enfance (travaux de rénovation et gros œuvre)**.

**Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :**

Charges (coût du projet) en € HT	Produit (financeurs) en €
⇒ Coût global : 49 631,39 €	⇒ Financements publics : FDI 2017 (30% HT) : 14 889,42 € DETR 2017 (30% HT) : 14 889,42 € Autofinancement : 19 852,55 €
<b>Total charges = 49 631,39 €</b>	<b>Total produits = 49 631,39 €</b>

- **PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE LA PLACE DE L'EGLISE ET DE MISE EN SECURITE DU BOURG**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'étude pour l'aménagement de la Place de l'église et la sécurisation du bourg est bien avancée suite à la réunion du 17 janvier 2017 avec M. EDELIN du cabinet EN PERSPECTIVE.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour procéder à la consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour ces travaux.

- **PROJET D'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE BOULES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association La Boule Dangeolaise qui sollicite l'autorisation pour faire des travaux d'éclairage sur le terrain de pétanque situé à la pointe de l'île ainsi qu'une aide financière pour financer le matériel.

Ces travaux consistent à réaliser une tranchée au tour du terrain de pétanque et d'installer l'éclairage nécessaire.

L'association s'engage à prendre en charge cette réalisation (main d'œuvre et achat du matériel).

Un débat s'instaure entre les membres du conseil. Après discussion, le conseil municipal ne prend pas de décision faute de renseignements suffisants. Par conséquent, un devis estimatif sera demandé pour les matériaux.

La décision est reportée à un prochain conseil.

- **DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT) BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales :

Considérant que les dépenses d'investissement budgétisées en 2016 se montaient à (hors chapitre 16) :

- ⇒ Budget communal : 333 832 €,
- ⇒ Budget annexe - Service assainissement : 24 088 €
- ⇒ Budget annexe – Service des Eaux : 20 817 €

Ainsi conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil d'appliquer cet article à hauteur de :

- ⇒ *Budget communal* : 83 458 €
- ⇒ *Budget service assainissement* : 6 022 €
- ⇒ *Budget service des eaux* : 5 204 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote des Budgets Primitifs 2017 comme exposé ci-dessus.
- **ACCORD DE PRINCIPE POUR DEPOSER DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION : DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE 2017**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que chaque année une délibération est prise afin de bénéficier de subventions sur le fonds départemental de péréquation pour les acquisitions ou les travaux réglés en section d'investissement des budgets communaux : principal et annexes (Commune, Service des Eaux, Service Assainissement).

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer les demandes de subventions sur le fonds départemental de péréquation dès que des opérations d'investissement sont réalisées pour les budgets principal et annexes sur l'exercice 2017.
- **TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS**

**VU** la délibération du conseil municipal de Dangeau N°2016-68 du 25/10/2016 s'opposant au transfert de la compétence PLU,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit le transfert automatique aux communautés de communes de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale, 3 ans après la date de publication de cette loi, soit le 27 mars 2017.

Il est possible aux communes membres de l'intercommunalité de s'opposer à ce transfert de compétences par la minorité de blocage (25% des communes membres représentant au moins 20% de la population) dans les trois mois précédant la date du 27 mars 2017, c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

Le conseil communautaire, lors de sa réunion du 27 octobre 2016, a exprimé le souhait que cette compétence ne soit pas transférée, considérant que chaque commune doit rester le gestionnaire de son territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Bonnevalais.
- **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UNE RAMPE D'ACCESSIBILITE POUR UNE CLASSE MATERNELLE DANS LE CADRE DE L'AD'AP 2017**

- 1) *FDI 2017 Travaux de rénovation bâtiments scolaires (création d'une rampe d'accessibilité classe maternelle)*

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation de création d'une rampe d'accessibilité d'une classe maternelle au groupe scolaire dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé pour l'année 2017.

Après discussion, le conseil municipal par 13 voix Pour et 1 Abstention (Mme Laëtitia CRESPEAU pouvoir à Mme Aurélie NICOLAS) :

- **APPROUVE** la liste des travaux pour l'opération de création d'une rampe d'accessibilité d'une classe maternelle qui s'arrête à 6 200 € HT soit 7 440 € TTC
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement 2017, d'un montant de 1 860 €, soit 30% du coût du projet, dans le cadre de la **rénovation de bâtiments scolaires**.

## 2) DSIL 2017 pour la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics (classe maternelle)

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation de création d'une rampe d'accessibilité d'une classe maternelle au groupe scolaire dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé pour l'année 2017.

Après discussion, le conseil municipal par 13 voix Pour et 1 Abstention (Mme Laëtitia CRESPEAU pouvoir à Mme Aurélie NICOLAS) :

- **APPROUVE** la liste des travaux pour l'opération de création d'une rampe d'accessibilité pour une classe maternelle qui s'arrête à 6 200 € HT soit 7 440 € TTC
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes programmation 2017, d'un montant de 1 860 €, soit 30% du coût du projet, dans le cadre de la **mise aux normes et la sécurisation des équipements publics (classe maternelle)**.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : Juillet 2017

Fin des travaux : Août 2017

### Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT	Produit (financeurs) en €
⇒ Coût global : 6 200,00 €	⇒ Financements publics :
	FDI 2017 (30% HT) : 1 860,00 €
	DSIL 2017 (30% HT) : 1 860,00 €
	Autofinancement : 2 480,00 €
<b>Total charges = 6 200,00 €</b>	<b>Total produits = 6 200,00 €</b>

### • INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

**Monsieur le Maire :**

#### - INFORME :

1. de la population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (INSEE) : 934 population municipale, 945 population totale.
2. que la Région Centre-Val de Loire se substituera au département dans l'exercice de sa compétence de transport scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.
3. qu'ORANGE procèdera au cours de l'année au démontage de la cabine téléphonique située Place du Dr Bilbaut.
4. que le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28) change de dénomination au 1<sup>er</sup> janvier et devient ENERGIE EURE-ET-LOIR.
5. du devis de la société Sellerie Concept de Mainvilliers pour l'insonorisation de la salle des associations. Une information complémentaire concernant le temps de réverbération est en attente de réception.
6. de la demande de M. NORMAND qui sollicite une aide financière de la commune pour mettre du calcaire sur un chemin desservant sa propriété. La commission communale de la voirie se rendra sur les lieux pour examiner cette demande.
7. du courriel du Président de l'association de riverains et propriétaires de moulins à eau d'Unverre.
8. qu'une première réunion avec les 3 conseils municipaux pour l'étude de création d'une commune nouvelle entre Bullou Dangeau et Mézières-au-Perche aura lieu le 3 février prochain à 20H à la salle polyvalente.
9. que l'association de jumelage à Brou tient une assemblée générale le 27 janvier prochain : Aurélie NICOLAS y assistera.
10. des vœux reçus en mairie.
11. du courrier de M. Taillepied, Président de l'association départementale des anciens combattants laquelle rencontre actuellement des difficultés (diminution des adhérents, problème financier).

## **- DIT :**

1. que l'Association Maison de la Beauce a adressé un bulletin d'adhésion pour 2017. Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion mais ne souhaite pas demander de visite du village cette année.
2. que la chambre d'agriculture lance une commande groupée pour du matériel de désherbage. Le conseil décide qu'il soit commandé 4 pics bine et 1 débrouailleuse avec réciprocatrice. Des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Syndicat du Pays Dunois.
3. du courrier de M. Didier COCQ qui sollicite la présence des pompiers et de l'harmonie pour la commémoration du 19 mars, journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.
4. que les bilans annuels de La Boule Dangeolaise et du Comité des Fêtes de Dangeau ont été transmis au secrétariat de mairie.

## **TOUR DE TABLE :**

### **Madame Corinne DUET LECOMTE:**

- **INFORME** qu'un administré domicilié au lieudit « La veronnière » rencontre des problèmes de ligne téléphonique. Il lui est conseillé de contacter ORANGE.
- **DEMANDE** qu'à la réunion publique pour les travaux d'aménagements de la Place de l'église et de sécurisation du bourg soient conviés des représentants de l'école. Mme LALOUELLE, Directrice du groupe scolaire et Mme QUENTIN, Présidente de l'APEED seront invitées à la réunion du 10 février prochain.

### **Madame Annick ALLÉE:**

- **DEMANDE** qu'une poubelle et un cendrier soient installés à proximité de la salle polyvalente.
- **RENOUVELLE** sa demande d'achat d'un bâtiment modulaire préfabriqué pour entreposer près de la salle polyvalente les tables et bancs du comité des fêtes, faute de place de stockage à la salle polyvalente.

### **Madame Aurélie NICOLAS:**

- **REMERCIE** pour la pose de l'éclairage au portail blanc de l'école (côté parking salle polyvalente).

### **Monsieur Emmanuel BELLANGER:**

- **A ASSISTÉ** le 18 janvier à une réunion de la chambre d'agriculture dont l'ordre du jour portait sur l'organisation de la commande groupée de matériel pour l'entretien des espaces communaux. L'Agence de l'Eau et le Syndicat du Pays Dunois subventionnent l'acquisition de matériel de désherbage.

### **Monsieur Christian REGNIER :**

- **RENOUVELLE** sa demande de pose d'un lampadaire à l'entrée de l'arsenal pour faciliter l'accès quand il fait nuit. Une tarification sera sollicitée auprès d'ENERGIE EURE-ET-LOIR.

### **Monsieur David LECOMTE :**

- **S'EST RENDU** le 23 janvier à la réunion de bureau du conseil communautaire :

L'ouverture de la piscine est reportée d'une dizaine de jours (mi-février). Le coût de la piscine s'élève à 8 650 000 €.

Pour faciliter une mise à disposition de personnel de la CDC du Bonnevalais à la garderie de Dangeau (surtout pour pallier au remplacement des agents absents), il serait nécessaire d'étudier pour déclarer la garderie auprès de la DDCSPP afin de bénéficier d'aide financière de la CAF, comme d'autres pôles sur le territoire de la Communauté de Communes du Bonnevalais.

Il est également présenté un livret qui recense tous les commerces du territoire, élaboré par le syndicat du Pays Dunois.

- **INFORME** que des administrés souhaiteraient instaurer une activité pédestre. Il leur est proposé de se rapprocher de l'association Familles Rurales.

**Monsieur Guy BEAUREPERE :**

- **SIGNALE** que la peinture s'écaille à la cuisine de la salle polyvalente. Les employés communaux (service technique) feront le nécessaire.
- **DEMANDE** que soit aménagé l'accès des enfants se rendant de l'école au réfectoire, avec un enrobé à la place du calcaire qui est très salissant. Un devis sera sollicité à l'entreprise VILLEDIEU Frères.
- **DEMANDE** que la vanne qui alimente le bâtiment du foot soit remplacée. Un devis sera sollicité à l'entreprise CRESPEAU Guillaume.
- **DEMANDE** qu'il soit mis des plaques de Rues dans le bourg. Un recensement devra être fait des plaques manquantes.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.